



# **CREUSE GRAND SUD**

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2025 – 077**

### **Prolongation du Transport A la Demande (TAD) et élaboration d'un diagnostic Mobilité**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANDET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3); Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANDET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIORET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_077-DE

Monsieur Alain DETOLLE présente le rapport suivant.

## **Contexte**

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM) visait à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des Communautés de communes (article L. 1231-1 du Code des transports, modifié par l'article 8 de la LOM), sous réserve que celles-ci la prennent avant le 31 mars 2021 (III de l'article L. 1231-1). À défaut, la compétence reste exercée par la Région sur le territoire de la Communauté de communes concernée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette compétence n'ayant pas été transférée à la Communauté Creuse Grand Sud, **c'est donc la Région qui est l'autorité organisatrice des mobilités** sur le territoire communautaire. La Région peut toutefois **désigner des AOM de second rang pour exercer sa compétence**.

C'est ainsi qu'une convention de délégation de compétence pour le TAD (Transport A la Demande) entre la Région, autorité organisatrice des mobilités (AOM) et la Communauté de communes (AOM de second rang) a été signée pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025.

Par délibération N°2025-B-042 du Bureau Communautaire du 27 août 2025, le Bureau a approuvé la poursuite du partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine.

## **Objet de la demande**

Il est proposé au Conseil Communautaire **d'approuver la poursuite du Transport A la Demande (TAD) pour la période allant du 01-09-2025 au 31-08-2029** ainsi que la réalisation d'un diagnostic Mobilité en vue d'un éventuel Contrat Opérationnel de Mobilité plus étayé avec la Région Nouvelle Aquitaine.

## **Éléments d'appréciation**

Le service est déclenché par le client auprès de la Centrale de Réservation de la Région Nouvelle Aquitaine par appel téléphonique au 0970 870 870 (du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 - Prix d'un appel local) ou depuis le site Internet à venir.

Pour réserver, il faut appeler au plus tard la veille du déplacement avant 18h00 (ou le vendredi avant 18h00 pour un départ le lundi) ou auprès du transporteur.

Le service actuellement en vigueur de TAD est le suivant :

Services		Fréquences	
Communes desservies	Destination	Jours	Heures
Vallière Mairie	Felletin	Vendredi	8h00
Saint-Marc à Loubaud Mairie	Felletin	Vendredi	8h10
Gentioux-Pigerolles	Felletin	Vendredi	8h25
Gentioux-Pigerolles Luc	Felletin	Vendredi	8h35
Gioux Les Farges	Felletin	Vendredi	8h50
Felletin Intermarché	Felletin	Vendredi	9h05
Felletin Intermarché	Vallière	Vendredi	10h45
Gioux Les Farges	Vallière	Vendredi	11h
Gentioux-Pigerolles Luc	Vallière	Vendredi	11h15
Gentioux-Pigerolles	Vallière	Vendredi	11h25
Saint-Marc à Loubaud Mairie	Vallière	Vendredi	11h40
Vallière Mairie	Vallière	Vendredi	11h50

A ce stade, il s'agit *a minima* de maintenir le service du TAD existant.

Toutefois, la mobilité est un enjeu majeur pour notre territoire ; les besoins et initiatives sont nombreuses, diverses et souvent peu connues.

A ce jour, et en plus des nombreux transports scolaires (qui peuvent être pris, sous conditions, par des non-scolaires), la Région Nouvelle Aquitaine a renforcé sa présence sur le territoire intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 avec 7 lignes interurbaines :

- Ligne 204\_Felletin\_Aubusson\_Limoges
- Ligne 210\_Felletin\_Aubusson\_La Souterraine
- Ligne 257\_Aubusson\_Montluçon
- Ligne 258\_Ussel\_Felletin\_Aubusson\_Montluçon
- Ligne 259\_Felletin\_Aubusson\_Clermont-Ferrand
- Ligne 282\_Felletin\_Aubusson\_Auzances
- Ligne 285\_Aubusson\_Felletin\_Faux La Montagne

Les horaires sont relayés sur le site internet de Creuse Grand Sud.

En parallèle, la Maison de l'Emploi et de la Formation propose, sous conditions de ressources, 6 actions complémentaires :

- 2 accompagnements : Conseil individuel en écomobilité et Accompagnement collectif
- 4 solutions concrètes : Mise en place d'une vélo-école, Location solidaire de VAE, Pédibus, Transport d'utilité sociale (Tarif : 0,30 € par km par réservation la veille au 06 95 79 19 81)

Enfin, de nombreuses initiatives (publiques, privées et citoyennes) se déploient sur le territoire : bornes électriques de recharges, aires de covoiturage, entraide solidaire, organisation de covoiturage, etc.

Il subsiste de nombreux besoins non pourvus et des discontinuités évidentes de service.

La réalisation d'un diagnostic « Mobilité » permettra de clarifier et coordonner les différentes initiatives afin d'assurer des actions cohérentes de mobilité, notamment pour les personnes exclues de la mobilité en voiture, et en vue de proposer des solutions adaptées aux besoins locaux et au budget alloué.

Suite à ce diagnostic « Mobilité » et parce que Creuse Grand Sud n'est pas AOM de rang 1, la Région serait volontaire pour financer 70%, dans la limite de 4€ par habitant et par an, du coût d'actions de mobilité (autres que l'auto-solisme) via un Contrat Opérationnel de Mobilité tel que l'a récemment fait la Communauté de communes du Pays Sostranien.

## **Éléments financiers**

Pour le TAD, les tarifs délibérés par le Conseil communautaire (délibération N°2024-124) le 12 décembre 2024, conformément à l'évolution tarifaire décidée par la Région, restent valables : titre unitaire à 2,50€ et titre Aller- Retour à 4,50 €.

La gratuité est toujours valable pour les anciens combattants, les enfants de moins de 4 ans. La tarification solidaire reste inchangée à 0,40 € du voyage pour les détenteurs de

la carte de réduction, avec une revalorisation du quotient familial y ouvrant droit (870 € à 960 €).

Le budget estimatif s'établit comme suit :

DÉPENSES (01-09-2025 au 31-08-2026)		RECETTES (01-09-2025 au 31-08-2026)		
Coût de transport	12 457,00 €	Recettes usagers (estimation)	600,00 €	
Frais de gestion/communication	1 000,00 €	Déficit à répartir dont :	12 857,00 €	
		<i>Région</i>	<i>9 000,00 €</i>	<i>70%</i>
		<i>Autofinancement CGS</i>	<i>3 857,00 €</i>	<i>30%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>13 457,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 457,00 €</b>	

Ces dépenses ont été prévues au BP 2025.

Concernant la réalisation du diagnostic « Mobilité » sur le territoire intercommunal, celui-ci est réalisé par les services de Creuse Grand Sud avec l'aide des services de la Région et du Parc Naturel Régional de Millevaches. Ce dernier est lauréat d'un appel à projet TIMS (Territoire Inclusion Mobilité Solidaire) et rédige une Charte de la Mobilité Durable et Incluse sur un périmètre large qui inclut la totalité du territoire intercommunal. Il n'y a donc pas de dépense directe.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

**Adopté à l'unanimité**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** la conclusion de la convention de délégation de compétence 2025-2029 de la Région Nouvelle Aquitaine à la Communauté Creuse Grand Sud (AOM de second rang), pour poursuivre le fonctionnement du service de Transport A la Demande (TAD), telle que jointe au présent rapport,
- **D'APPROUVER** la conclusion de convention de subvention avec la Région Nouvelle Aquitaine afin de financer ce service à hauteur de 70% du déficit par la Région pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_077-DE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à mettre à jour le contrat avec le transporteur selon ces nouvelles modalités.
- **D'APPROUVER** la réalisation d'un diagnostic Mobilité en vue d'un éventuel Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région Nouvelle Aquitaine,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des conventions et règlement nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

